

L'ajournement

Voilà pourquoi je tenais à porter cette question à l'attention du gouvernement, afin qu'il adopte un plan d'action qui permette d'éliminer la pauvreté chez les enfants d'ici l'an 2000.

[Français]

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, le député d'Ottawa-Centre a déclaré que les nouvelles prestations pour enfants aggraveront la situation des familles qui touchent des prestations de bien-être social, ce qui est faux.

En plus d'avoir droit à plusieurs milliers de dollars par enfant au titre de l'aide sociale, les familles qui touchent des prestations de bien-être social continueront de recevoir des prestations pour enfants d'un montant au moins égal à celui qu'elles touchent maintenant dans le cadre du régime actuel.

Certaines familles qui bénéficient d'une aide sociale toucheront des prestations plus élevées si elles ont trois enfants ou plus, ou si elles ont des gains annuels supérieurs à 3 750 \$.

Les familles qui reçoivent des prestations de bien-être social profiteront également du fait que le plein montant des prestations pour enfants leur sera versé mensuellement. Par exemple, en janvier 1993, le paiement mensuel des prestations pour enfants représentera plus du double du montant actuel et passera de 35 \$ par enfant à 85 \$, au moins, par enfant. Comme les prestations pour enfants seront versées mensuellement, les mères de famille qui touchent des prestations de bien-être social ne seront plus obligées de remettre une partie de leurs prestations à des escompteurs d'impôt.

Le député a également suggéré que le gouvernement se moque pas mal de la pauvreté des enfants parce que les prestations fiscales pour enfants sont indexées sur les hausses de prix supérieures à 3 p. 100.

Madame la Présidente, les prestations pour enfants sont automatiquement indexées à l'instar des autres composantes du régime fiscal. Je voudrais souligner que ces nouvelles prestations accroîtront automatiquement l'aide totale du gouvernement fédéral pour les enfants de 2,1 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années. En plus de majorer automatiquement de 2,1 milliards de dollars l'aide accordée au titre des enfants, le gouvernement s'est engagé à revoir les prestations pour enfants et à les relever si sa situation financière le lui permet.

Le député a volontairement passé sous silence le fait que depuis 1985, le gouvernement a démontré l'engagement qu'il a pris pour aider les enfants en majorant à cinq

reprises le crédit d'impôt remboursable pour enfants. Ces augmentations ont permis de s'assurer que le niveau moyen des prestations pour enfants, versées par le gouvernement fédéral aux familles à faible revenu, a plus que compensé le taux d'inflation.

[Traduction]

Pour terminer, madame la Présidente, je tiens aussi à faire mes salutations à Votre Honneur, aux services du greffier et, si vous me le permettez, aux pages qui nous ont si bien servis cette année.

M. Harb: Madame la Présidente, mon collègue s'est montré tellement éloquent en français que je voudrais m'y essayer moi-même.

[Français]

Je voudrais le féliciter pour son très bon français. Je trouve cela extraordinaire.

De la part de mes collègues, je désire vous souhaiter de belles vacances. Je vous offre mes félicitations ainsi qu'à tous les gens qui vous ont aidée.

Mme le vice-président: Je remercie l'honorable député. Conformément à l'article 38(5) du Règlement, la motion portant que la Chambre s'ajourne est maintenant réputée adoptée.

Je m'en voudrais moi aussi d'ajourner cette Chambre sans remercier tous les gens qui nous entourent, mais particulièrement tous ces jeunes dont ce sera peut-être la dernière journée à la Chambre des communes.

[Traduction]

J'espère que, en dépit de tout le travail que vous avez dû accomplir tout en poursuivant vos études et en préparant des examens et autres choses du genre, vous avez aimé votre séjour à la Chambre des communes autant que tous mes collègues et moi-même avons sans cesse apprécié votre travail. Bonnes vacances et bon succès dans la carrière que vous aurez choisie, quelle qu'elle soit. J'espère qu'un ou deux d'entre vous reviendront à la Chambre, que l'expérience n'a pas été trop pénible après tout.

[Français]

Comme nous sommes le 23 juin, j'en profite pour offrir à tous les Québécois une belle Fête de la Saint-Jean-Baptiste et à tous les Canadiens, de l'Atlantique au Pacifique à l'Arctique, une belle Fête du Canada.

Comme il est 18 h 37, la Chambre s'ajourne jusqu'au lundi, 21 septembre 1992, à 11 heures, conformément aux articles 24(1) et 28(2) du Règlement. Bon été, tout le monde!

(La séance est levée à 18 h 37.)